die qui avoit depuis peu fait ravage parmi les bêtes à cornes dans le Weſt-Morland, eſt actuellement ceſſée. Malgré les allarmes qu'elle a d'abord cauſées, on ſait poſitivement aujourd'hui que ce n'étoit pas une maladie épidémique.

On vient d'établir à Londres une manufacture de manchons de plumes pour femmes, on dit qu'ils ne ſeront pas inférieurs pour la bonté ni pour la beauté des couleurs, à ceux qu'on tire de France.

On dit que la méthode inventée depuis peu pour adoucir l'eau de la mer par le moyen de la diſtilation, va avoir lieu dans la marine royale, qu'en conſéquence les Tonneliers embarqués dans chaque Vaiſſeaux de guerre, auront tout ce qu'il faut pour cet effet.

Prix des grains à Londres.

Le froment, 40 à 42 ß *ſterl. le quarter*, le malt ou dreche, 22 à 26 ß; — le riz; 20 à 24 ß; — l'orge, 18 à 20 ß; — l'avoine, 12 à 16 ß ſterl. le *quarter*. On en a acheté plus de 400 quarters pour exporter, afin de compléter quelques cargaiſons, le reſte a été pour la conſommation du Pays.

De Marseille *le* 16 *Février* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Alun de Rome, 34 ℔ le *cent*; — amandes, 30 ℔; — campêche, 15 ℔ 10 ß; — coton en laine de Smyrne, 101 à 105 ℔; huile fine de Provence, 31 à 37 ℔; — huile fine de fabrique, 38 à 42 ℔; — de riviere fine, 43 à 46 ℔; — demi-fine, 41 à à 44 ℔; — laines d'Eſpagne, 41 à 76 ℔; laines du Levant, 27 à 42 ℔; — laines de Barbarie, 17 à 27 ℔; — riz du Levant, 15 à 16 ℔; — riz de Piémont, 13 ℔ 10 ß; ſafranum premiere fleur, 70 ℔ le *cent*.

Indigo de Guatimala, 5 ℔ 10 ß à 9 ℔ 10 ß la ℔; — manne en larmes, 40 ß; ſoies d'Eſpagne, 16 à 17 ℔ 10 ß; — ſoies du Levant, 10 à 16 ℔ la ℔.

Il a été importé dans cette Ville le 28 Janvier, juſques & compris le 13 Février, ſavoir:

☞ De Saffy, par le Vaiſſeau du Capitaine *Hammer*, 140 tonneaux d'huile; — 150 balles de laine ſurge; — 73 ſurons de gomme arabique & un barril de piment.

☞ D'Amsterdam, par le Vaiſſeau du Capitaine *Luyties*, 3546 barres de fer; 12 barrils d'indigo; — 1 balle de canelle; 6 tonneaux de colle; — 12 barriques de drogueries; — 1 barrique de girofle; — 1 barrique de noix muſcades; — 264 ſacs de pois; — 104 barrils de bray; — 69 ſacs de gruau; — 3 barriques de céruſe; — 82 caiſſes de fromages; — 16 caiſſes d'huile de vitriol; — 4 tonneaux de garance; 1 tonneau de bois moulu; — 6 tonneaux de ſandal; — 39 piéces de bois jaune.

☞ De Tripoly, par la Pinque du Capitaines *Bories*, 1782 quintaux de cendre; 10 barriques de ſéné; — 2 caiſſes de folliculle de ſéné; — 1 balle de grabeau de ſéné.

☞ Du Cap, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Pinatel*, *Jauffret*, *Michel*, *Abeille* & *Cochon*, 1265 barriques de ſucre terré; 15 barriques de ſucre brut; — 1733 ſacs de caffé; — 9946 cuirs en poil; — 10; 015 cuirs tannés; — 93 barriques d'indigo; 41 balles de coton; — 980 quintaux de bois de Campêche; — 357 piéces de bois de Gayac; — 39 piéces de bois jaune; 31 barrils de cacao.

☞ De Salé, par le Vaiſſeau du Capitaine *Boyclauſen*, 707 balles de laine ſurge; — 2 barriques de gomme ſandaraque; 63 ſurons de cire.

☞ De Seid & de Chipre, par les Bâtimens des Capitaines *Jaſſen*, *Petit* & *Billon*, 2 balles de coton en laine; — 14 balles de coton fin filé de Baza; — 4 balles de coton fin filé de Jéruſalem; — 23 balles de coton filé; — 40 balles d'ajamis écrus; 40 balles de toiles larges écrues; — 8 balles d'antioche bleues; — 3 balles d'antioches blanches; — 3 ballots de toileries; — 60 ſacs de galles; — 4 caiſſes de rhubarbe; — 1 caiſſe de *kermaſſont*; — 1 balle d'éponges; — 10 balles de ſoie barantine; — 5 balles de ſoie chipriotte; — 2 balles de ſoie tripolines; — 18 *couffes* de riz; — 13 *couffes* de ſebeſtes; — 8 caiſſes de glu; — 14 balles de laine de mouton; — 3 caiſſes d'opoponax; — 1 caiſſe de ſatins; — 13 balles de fourrures de ſoie; — 5 caiſſes de gomme adragante; 3 balles de cire jaune; — 19 balles de bours *magnaiſe*

☞ D'Enos, par les Bâtimens des Capitaines *Villeneuve* & *Trullet*, 463 balles

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 6 Juillet.

AGRICULTURE.

EXTRAIT *d'une lettre écrite des* CAYES, *côte du Sud de St. Domingue, le* 22 *Avril* 1765.

UN principe certain, c'eſt que la population des Négres eſt l'objet le plus important, au ſoutien de l'établiſſement des Colonies à ſucre, que les François poſſédent en Amérique, & en même-temps pour l'augmentation de l'agriculture, de la marine marchande & du débit des marchandiſes d'Europe. Dans la partie du Sud de St. Domingue, il y a plus de terre à défricher qu'il n'y en a de cultivées. Il ſeroit à ſouhaiter que les Commerçans de tous les Ports de France, dirigeaſſent exactement leurs ſpéculations vers la traite des Négres, dont le débit eſt ſûr dans toutes les Colonies, & à un prix dont l'avantage eſt proportionné à la quantité de terres qui ſe trouvent à défricher, & ils éviteroient par là les inconvéniens arrivés en 1764, où il fut envoyé directement pour les Colonies une multitude de bâtimens chargés de marchandiſes d'Europe bien au-delà des beſoins qu'on pouvoit en avoir, ce qui en a diminué le produit.

Les Colons François peuvent auſſi contribuer à cet avantage en allant porter en Guinée leur eau-de-vie de Cannes, leur tabac & quelques autres menus articles, comme le font les Habitans de *Roolam*, & ceux des Provinces de la nouvelle Angleterre.

D'AIX *en Provence, le* 18 *Juin* 1765.

Extrait d'une Lettre.

Je vous fais part, Monſieur, avec plaiſir du projet de certains ſpéculateurs qui ont cru trouver le moyen d'enrichir les Cultivateurs en peu de temps. Leur projet eſt ſpécieux; il préſente une réduction de plus de la moitié dans la ſemence, une augmentation dans le produit, une ſeconde récolte dans la meme terre. Quel encouragement pour le Laboureur! quels fonds de richeſſes pour l'Agriculture! quelle abondance dans les denrées; ſi ce plan d'amélioration ne rencontroit pas des difficultés dans l'exécution; mais il y en a de grandes, & les voici :

Suivant le nouveau projet, la ſemence ſe fait par alignemens avec une diſtance de l'un à l'autre; c'eſt par ce moyen que les plantes ont plus de force, que moins de ſemence procure un plus grand produit, que la terre de l'entre-deux n'étant pas uſée, ſupporte facilement le retour.

Mais il naît d'abord une difficulté, c'eſt avec la bêche qu'on doit préparer la terre pour y mettre la ſemence, & ce travail eſt plus couteux que celui de la charrue; ſeconde difficulté, c'eſt encore à la bêche que vers le printemps & pendant la culture des vignes, il faut donner une culture aux entre-deux, & comment trouver, en ce temps, des Ouvriers ſuffiſamment pour cette façon, ſi un terrein tout entier étoit ainſi mené; 3°. difficulté, c'eſt qu'il arriveroit ſouvent que les entre-deux ſe couvriroient de mauvai-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſes herbes, & la récolte ſeroit totalement perdue, ſi le Cultivateur n'avoit ni des moyens, ni des Ouvriers à ſa diſpoſition pour les purger. Ce ſont ſans doute ces difficultés qui l'épouvantent; il s'en tient à la regle de ſes peres, & s'il fait des épreuves, il les fait dans une bien petite étendue de terre. J'ajoute à cela que l'appas du produit feroit bientôt ſaiſir l'invention, ſi elle étoit moins équivoque; que rien ne prouve mieux la charge & le péril dont elle eſt ſuſceptible, que la lenteur de ſes progrès.

De TOULOUSE, *le 26 Juin 1765.*

Jean-François Croſat, Libraire de cette Ville, vient de mettre en vente un livre nouveau qui a pour titre, *l'Art de la multiplication des grains, ou nouvelle méthode de cultiver & d'enſemencer les terres, par M. Noble Berdoulat, Avocat & ancien Capitoul.* Vol. in-12 1765.

Ce n'eſt point un ouvrage de ſpéculation que nous annonçons au public; c'eſt le réſultat de pluſieurs expériences répétées avec tout le ſcrupule poſſible; c'eſt enfin le fruit d'obſervations faites par un exact obſervateur de la nature. Les méthodes propoſées par MM. Homme, Duhamel & Patulo, ne paroiſſent bonnes à l'Auteur que relativement à certains pays & à certains climats, & il conſeille de s'attacher plutôt à celle de M. Tillet, dont il a tiré le plus grand avantage, comme on peut le voir dans ſon livre que nous ferons connoître plus amplement.

EXTRAIT *d'un Mémoire préſenté à la Chambre d'Agriculture de* ROUEN.

L'Auteur du Mémoire diſtingue deux eſpeces de prairies artificielles. Il appelle la premiere, haute prairie ou terre ſéche; la ſeconde, la baſſe prairie marécageuſe. La meilleure herbe qu'on puiſſe ſemer dans la haute prairie, eſt la grande pimprenelle, parce qu'elle ne craint point la ſéchereſſe. M. *Rocque de Walkan Grien*, à qui l'agriculture Angloiſe a beaucoup d'obligation, en a fait ſemer dans un fond de gravier lié comme du ciment, & labouré négligemment. Au bout de neuf ſemaines elle étoit prête à faucher, après avoir eſſuyé une longue ſéchereſſe. L'acre, ou cent ſoixante perches, à vingt-deux pieds de Roi la perche, a produit huit charretées de dépouilles. Cette herbe ſe ſeme depuis le mois d'Avril juſqu'au mois de Septembre; elle donne deux récoltes par an, & croît tout l'hyver, même dans le plus mauvais terrein. Il faut cependant avoir attention de préparer la terre par pluſieurs labours, pour procurer à la plante plus de ſubſtance, & par conſéquent plus d'accroiſſement. On aura ſoin, la premiere année, d'en arracher la mauvaiſe herbe; & la pimprenelle devenue plus forte, étouffera dans la ſuite toutes les herbes qui y croîtront.

Tel eſt l'avantage du terrein ſec, qu'après avoir fauché la plante pour la ſeconde fois, elle pouſſe tout l'hiver, & devient plus épaiſſe au mois de Mars, que n'eſt le tréfle au mois de Mai. On peut alors y faire parquer les chevaux ou les moutons, ou tous enſemble, à l'exception de la premiere année, à cauſe de ſa foibleſſe. Elle n'en ſera que plus forte.

Il eſt à remarquer que les chevaux & autres bétails, aiment beaucoup la pimprenelle, ſoit en foin, ſoit en verd; elle a la propriété, dit M. Rocque, d'en rendre la viande plus ferme. Il ne faut pas ſuivre la méthode de certaines perſonnes qui, pour avoir du verd toute l'année, ſement après la récolte, du bled de colſat qu'elles diſtribuent au bétail avec ſageſſe, mais qui nuit à la brebis par le ſuc dont ce bled eſt rempli, en donnant trop de ſubſtance & d'accroiſſement à l'agneau, dans le ventre de ſa mere, qui ne peut ſouvent le mettre bas.

On peut ſemer dans les prairies baſſes ou marécageuſes, du *jemothé graſſ*, herbe qui prend ſon nom de *Jemothé Hanſon*, qui l'a tranſplantée en Angleterre. Elle vient de la Virginie; elle eſt de toutes les herbes celle qui croît le mieux. On en a vu dans le mois de Juin dernier, qui n'avoit été plantée qu'en Septembre de l'année derniere, dont la tige reſſembloit, pour la hauteur à celle du bled; on auroit pris la prairie pour un champ couvert du plus beau froment; cependant elle étoit ſi marécageuſe que les beſtiaux n'y trouvoient aucune ſolidité. Par la

ſemence de cette herbe, elle eſt devenue ferme, & une des meilleures que l'on ait vues.

Un Particulier pouſſant l'expérience plus loin, fit ſemer dans la même prairie différentes herbes dans quatre quarrés ; le ſainfoin & la luzerne y étoient compris. Quand ces herbes furent venues à une certaine hauteur, il y fit parquer des chevaux & des moutons qui abandonnerent ce nouveau pâturage pour chercher le *jemothé graſſ*; ce qui prouve la bonté de cette herbe, non-ſeulement par la préférence que lui donne le bétail, mais encore par ſa vertu à déſſecher les marais.

COMMERCE.

EXTRAIT *d'une lettre écrite des* CAYES, *côte du Sud de Saint Domingue, le 22 Avril 1765.*

IL paroît néceſſaire, tandis que nous ſommes en paix, d'exciter l'émulation des Commerçans de France à faire paſſer des Négres dans nos Colonies, parce qu'en temps de guerre nous en avons été preſque privés, & que la plus forte introduction qui s'y eſt faite, a été celle de la frégate *Lamethiſte*, dont chaque Négre a été vendu 1800 ℔ à 2000 ℔ *piece*.

Il n'y a en France que Nantes & le Havre qui arment pour Guinée ; les autres Ports devroient les imiter, d'autant qu'ils ont toutes les facultés de le faire.

Prix des Négres & de quelques denrées.

Les Négres d'Angole, 1350 ℔ les hommes ; — les femmes 1250 ℔ comptant.

Les Négres de la côte d'or, les hommes, 1500 ℔ ; — les femmes, 1400 ℔ comptant.

Ils ſe vendent à crédit 150 à 300 ℔ par tête de plus, ſuivant la longueur des termes.

Le ſucre brut vaut ici 30 à 32 ℔ ; — le coton, 160 à 175 ℔ le *cent* ; — l'indigo mélangé de bleu & de violet, 8 ℔ ; le cuivré, 7 ℔ 5 à 7 ℔ 10 ß ; — le café, 14 à 15 ß la ℔ ; — le fret pour le ſucre eſt de 8 à 10 d. par ℔.

Prix des Marchandiſes de France.

Le vin de Bordeaux de 1764, 150 à 160 ℔ la *barrique* ; — le vin médiocre, à tout prix ; — le vin de Provence, 40 à 55 ℔, ſans débit ; — la farine de Moiſſac, 40 à 50 ℔ le *baril* ; — les marchandiſes ſéches ſont à bas prix & ſans débit ; on attribue en partie ce défaut de vente à la menue monnoie d'argent qui manque dans cette Colonie.

DE LONDRES, *le 18 Juin 1765.*

On nous mande de Glaſcow que l'on y établit actuellement une manufacture de glaces.

L'on y fait auſſi des préparatifs pour l'épreuve d'une machine, à l'uſage des plongeurs ; cette épreuve ſe fera ſur un gros vaiſſeau Eſpagnol nommé le *St. Ilfomado*, qui eſt coulé à fond à dix braſſes de profondeur au Nord du Cap Louis. Ce vaiſſeau eſt un de ceux de l'eſcadre Eſpagnole qui fut détruite ſous le regne de la Reine Eliſabeth. Il étoit monté de canons d'airain dont on en a déjà retiré quelques-uns en différens temps.

On dit qu'il a été découvert pluſieurs mines de cuivre dans l'Iſle de Man, qui pourront être d'un grand avantage pour l'Angleterre.

Le prix du foin ſera, ſuivant les apparences, beaucoup moins cher que l'on ne l'a vu depuis pluſieurs années; il en eſt arrivé nouvellement dans les marchés de Londres pluſieurs charges de la récolte de cette année, dont on peut déja faire uſage.

Depuis l'acte qui a été paſſé dans la derniere ſeſſion, la France & la Hollande demandent actuellement une grande quantité de charbon d'Ecoſſe, pour impoſer un droit ſur la ſortie de celui d'Angleterre.

Les dernieres lettres d'Irlande ſont eſpérer que la récolte qu'on fera cette année de toutes ſortes de grains ſera la plus abondante que l'on ait vue depuis quarante ans.

Le prix du froment a baiſſé le 6 Juin à Belfan en Irlande, de 9 d. pour *cent* ; & celui de la melaſſe, de 14 *ſchellins* pour *cent*.

Six bâtimens Hollandois qui reviennent des Indes orientales ont relâché à Douvres.

Le vaiſſeau la *Britannia*, Capitaine *Daniel*, eſt arrivé à Briſtol, & a parlé le 6 Mai au vaiſſeau le *Prince Frederic*, Capitaine *Elphinton*, de la Compagnie Danoiſe des Indes orientales, par 50 dégrés 7 minutes de latitude, & 20 dégrés 11 minutes de longitude occidentale. Ce vaiſſeau ſe trouvoit en bon état, & il étoit parti de la Chine le 29 Décembre dernier.

L'*Anſon* a apporté des lettres de Bombay, qui donnent avis que le vaiſſeau le *London*, Cap^e. *Webb*, étoit appareillé pour la Perſe, concernant un objet de commerce.

Le *Délivreur* du vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Lord Clive*, Capitaine *Webber*, s'eſt rendu le 13 de ce mois à l'Hôtel de la Compagnie, pour donner avis que ce vaiſſeau étoit arrivé près de Falmouth où il doit s'arrêter, afin de ſe munir de quelques ancres dont il ſe trouve avoir beſoin. Il a laiſſé à St^e. *Helene* le *Pocok*, Capitaine *Hook*, qui devoit en partir trois ou quatre jours après, de ſorte qu'on l'attend à tout moment.

Deux vaiſſeaux Hollandois de la Compagnie des Indes orientales, deſtinés pour Batavia, un autre deſtiné pour Ceilan, un quatriéme venant de Batavia & en dernier lieu de Surinam, arriverent le 26 Janvier dernier à St. Jago, une des Iſles oueſternes, ainſi qu'un vaiſſeau Danois allant de Copenhague à Bengale, appellé le Général Mölle, Capitaine *Samroe*; l'Eſſex, Capitaine *Reed*, allant de Londres en Chine, eſt venu le 24 Janvier mouiller dans ces Iſles pour y faire de l'eau.

Un vaiſſeau Danois chargé de trente quintaux d'huile de baleine eſt arrivé le 5 de ce mois de Groenland à Fembourg. Le Capitaine de ce vaiſſeau qui a appareillé de ces parages le 24 Mai, rapporte que la pêche de la baleine, y avoit été juſqu'alors très médiocre.

On écrit de Hollande, d'après les lettres qu'on a reçues du Groenland, datées du 24 Mai, que la pêche y étoit impraticable par les glaces qui couvroient la mer, que quinze vaiſſeaux Hollandois n'avoient pas fait alors 300 quarters d'huile de baleine.

On a embarqué ſur la Tamiſe les divers uſtenſiles néceſſaires pour l'établiſſement d'une braſſerie à Halifax dans la Nouvelle Ecoſſe.

On mande de Charles Town, qu'il regne dans la Baye d'Arpalache, ſituée dans la Floride occidentale, une eſpèce de fievre pourpreuſe, & une dyſſenterie qui ont enlevé pluſieurs des nouveaux Colons du ſieur *Dennis Roll*; l'on attribue cette maladie à l'uſage immodéré des tortues vertes dont abonde cette partie de la côte.

Des lettres de St. Chriſtophe, apportées ſur le vaiſſeau le *Sandy-Point*, Capitaine *Gibbon*, nous apprennent qu'il étoit heureuſement tombé de grandes pluyes dans cette iſle, ce qui fait eſpérer que l'on y fera cette année une récolte abondante.

On lit dans une lettre écrite de la Dominique, en date du 16 Mars, l'article ſuivant. » Les ſecouſſes violentes & réi-
» térées de tremblement de terre que l'on
» a reſſenties ici derniérement, ont jetté
» la crainte & la conſternation dans tous
» les eſprits; elles ont redoublé hier pen-
» dant toute la journée avec tant de vio-
» lence que l'on ne ſe ſouvient point
» d'en avoir jamais ſenti de pareilles
» dans cette Iſle.

EXTRAIT *d'une lettre de* PERPIGNAN, *du* 11 *Juin* 1765.

Il eſt étonnant qu'au mépris des traités que la France a faits avec la régence d'Alger & dont tous les articles ſont obſervés par les François le plus ſcrupuleuſement, cette nation ne ceſſe d'exercer ſur les côtes de France des entrepriſes d'hoſtilité, dont les effets n'annoncent que l'infidélité & la mauvaiſe foi. Juſqu'à préſent rien n'a pu contenir les Algériens, malgré tous les moyens que l'on emploie pour empêcher le Commerçant d'être la victime de leurs exactions, en voici la preuve.

Le Patron *Raphael Pannon*, de Leſcale en Catalogne, montant le *Biſque*, nommé *St. Pierre*, du Port de 12 tonneaux, chargé de vin pour Gênes, ſortit le 2 de ce mois à 6 heures du matin du Port *Vendres*, & fut inveſti une heure après par une Galiote Barbareſque qui ſe tenoit à la cape à quatre mille de terre: il aban-

donna ſon chargement, & ſe ſauva avec ſon équipage dans ſon eſquif.

DE ROCHEFORT, *le 25 Juin 1765.*

On écrit de cette Ville que les ſieurs *Girard pere & fils*, dont la raffinerie, faute de matiere, avoit ceſſé d'aller pendant la guerre, ont repris leurs travaux, qu'ils font beaucoup de ſucre en pains, & qu'ils ſont de toute beauté.

On apprend auſſi par la même voie, que la raffinerie de St. Jean d'Angely travaille avec un égal ſuccès.

DE NANTES, *le 27 Juin 1765.*

Il eſt entré dans ce Port les navires le *Conflans*, appartenant à M. *Delaire*, Capitaine *Leſcot*, venant des Cayes St. Louis; le *Doyard*, Capitaine le ſieur *Chevrier*, Armateur M. *Martel*, venant du Cap; le *Badin*, venant de St. Louis en retour de Guinée, Capitaine le ſieur *Poiſſon*, Armateurs MM. *Wor*, *Withe & compagnie*; l'*Arcahaye*, de St. Marc, Capitaine le Sr. *de la Piverdiere*, Armateurs MM. veuve *Lemaſne de Chermont fils aîné* & *J. Praud*; leurs cargaiſons conſiſtent en 169 barriques, 13 quarts de ſucre terré; — 769 barriques, 4 quarts de ſucre brut; — 101 futailles, 119 barriques, 2 ancres, 199 quarts, 2 barils 6 ſacs de café; — 74 barriques, 2 tierçons, 16 quarts, 4 ancres, 1 ſac d'indigo; — 124 balles, 50 ballots de coton; — 1 baril de carret; — 17 dents d'éléphant; — 66 côtés de cuirs tannés; 81 madriers de bois d'Acajou.

Le navire le *St. Domingue*, venant du Cap, eſt arrivé à Paimbeuf. C'eſt le 22e. navire qui vient ici des Colonies depuis le 8 de ce mois.

DE St. MALO, *le 23 Juin 1765.*

On expoſera en vente à S. Malo, le Jeudi 25 Juillet prochain, 51 boucauts, 4 barriques, 4 tierçons, 4 quarts de ſucre terré; — 7 boucauts 1 barrique de café, le tout provenant de la Martinique. Ces marchandiſes ſeront diviſées en 11 lots; mais on ſe réſerve la faculté d'en adjuger un ou pluſieurs à la fois.

Il ſera accordé ſur le ſucre, par tare & trait, 14 pour cent ſur les boucauts & barriques, & 16 ſur les tierçons & quarts; ſur le café la tare écrite de la futaille, & 2 p $\frac{0}{0}$ de trait ſur le poids net.

Les acheteurs payeront le montant de leur adjudication immédiatement après la livraiſon qui commencera le lendemain de la vente, en lettres de change ſur Paris, à 2 uſances, acceptées & endoſſées par un Négociant de la place, à M. Pierre BEAUGEARD.

Il ſera auſſi vendu dans la même place, le Lundi 29 Juillet prochain, 478 boucauts, 5 barriques, 6 quarts de ſucre terré de St. Domingue, *premiere*, *ſeconde* & *troiſiéme ſorte*, munis d'acquits de Guinée; 15 barriques de café du même endroit; toutes ces marchandiſes payables après la livraiſon qui commencera le lendemain de la vente, en lettres de change ſur Paris, à 2 uſances acceptées & endoſſées comme ci-deſſus, aux mains de MM. DELALANDE, MAGON fils & VILLEGILLE; ces denrées ſeront diviſées en pluſieurs lots; on ſe réſerve auſſi la faculté d'en adjuger un ou pluſieurs à la fois.

S'il ſe trouve quelques avaries dans ces marchandiſes, ainſi que ſur celles de l'article précédent, on en paſſera aux dires d'Experts.

DU HAVRE, *le 26 Juin 1765.*

Il eſt ſorti de ce Port le 20 de ce mois, le navire le *Jupiter*, Capitaine *Baſſac*; & le brigantin le *Prince Frank*, Capitaine *Deſpont*, allant à la côte d'Angole.

Navire en armement.

LA MERE DE FAMILLE, fin voilier du port de 300 tonneaux, armé de 10 canons & autres menues armes, 36 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine YVES LESCAN, eſt actuellement en charge dans ce Port, pour aller en droiture au CAP FRANÇOIS, & partira à la fin du mois de Juillet. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre, à MM. veuve *Foache & fils*, Négocians.

D'ORLÉANS, *le 22 Juin 1765.*

Extrait d'une Lettre.

On nous a écrit d'Orléans ſur un article de Londres, inſéré dans la Gazette du

7 Mai, N°. 37, il eſt dit dans cet article que la Société de Londres pour l'encouragement de l'agriculture du commerce & des manufactures, tendoit, par voie de récompenſe, (ſeul mobile auquel le peuple ſe prête naturellement) à priver les Hollandois de la pêche du turbot ſur les côtes de la Grande Bretagne, en engageant les Anglois à la faire par eux-mêmes. Ceux-ci, dit l'Auteur de la lettre, pourroient porter leurs vues plus loin, en propoſant d'autres prix pour encourager la Nation à faire par elle-même la pêche du hareng, à l'excluſion de la Hollande. Sur les deux parties de ce commerce excluſif, l'Auteur de la lettre fait pluſieurs réflexions utiles & politiques.

Le projet de remplir ces deux branches de commerce excluſif, eſt phyſiquement impoſſible à toute Nation qui habite l'Europe. Ne rien recevoir de l'étranger, & lui fournir ſon ſuperflu; embraſſer toutes les branches d'agriculture, de commerce & d'induſtrie; s'en approprier les reſſources pour exercer le monopole envers ſes voiſins, oublier ſes propres intérêts en laiſſant ceux d'autrui. Tel eſt le motif qui a fait concevoir aux Anglois le projet de faire par eux-mêmes la pêche du turbot & du hareng, au préjudice du commerce qu'en fait la Hollande.

D'ailleurs, quand même ce projet ſeroit poſſible, ſuivant les régles d'une ſaine politique, qu'en réſulteroit-il pour une nation qui s'approprieroit ſur une autre ces deux branches de commerce? Sinon la ceſſation future de tout commerce avec l'Etranger qui, éclairé ſur ſes véritables intérêts, ſecoueroit bientôt ſon eſclavage; enfin, le dépériſſement de ſon commerce interieur, de ſon induſtrie, de ſon agriculture & de ſa population; toujours donner & ne rien recevoir: c'eſt hâter ſon indigence.

C'eſt le propre d'un peuple induſtrieux de tenter de nouvelles entrepriſes: mais pour les remplir ſans abandonner les anciennes, il faut qu'elle ait plus de mains que de main-d'œuvre. D'après cette vérité, que l'Angleterre ſe juge? Que deviendra l'agriculture dans ce Royaume, ſi toutes les forces de l'Etat ſe concentrent dans le commerce? Que deviendra la population, ſi elle n'augmente en raiſon des nouveaux travaux qu'elle s'impoſe? Où trouvera-t-elle les pêcheurs néceſſaires? les enlevera-t-elle à la campagne, aux manufactures, à la navigation?

La Hollande, au contraire n'ayant preſque point de terres à cultiver ne puiſe ſes richeſſes que dans ſon commerce & dans le nombre incroyable de ſes Habitans: mais l'Angleterre, outre ſon commerce, a des productions particulieres tirées de la fécondité de ſon territoire; il faut donc qu'elle diviſe le nombre de ces Habitans, & qu'elle fixe à chacun ſon travail particulier; qu'elle laiſſe aux uns le ſoin de la culture des terres, tandis que les autres s'occuperont du commerce maritime.

C'eſt une vérité fondée ſur la nature même, que le commerce ne doit & ne peut ſe faire de Nation à Nation, que comme de particulier à particulier, c'eſt-à-dire, par échange de denrées. Renverſer cet ordre naturel, refuſer cette réciprocité de biens qui doit découler dans le ſein de tous les peuples, c'eſt inſulter la nature, rompre le lien ſocial, violer toutes les régles de la plus ſaine politique, & travailler contre ſes propres intérêts.

Arrets du Conseil.

Le commerce ne pouvant s'étendre qu'autant qu'il y a de la conſommation, le Conſeil dans cette vue ſe porte volontiers à accorder des permiſſions pour la tenue des foires & marchés dans différens endroits du Royaume.

Il a été rendu depuis le mois de Janvier dernier, pluſieurs Arrêts du Conſeil pour autoriſer ces établiſſemens. En voici la note.

Arrêt du 15 Janvier 1765, qui fixe à 3 jours la durée de chacune des deux foires qui ſe tiennent à Pau, le Mercredi après la Pentecôte, & le lendemain de la St. Martin.

Arrêt du meme jour 15 Janvier 1765, qui permet l'établiſſement de deux nouvelles foires à Luçon en Poitou, le 3 Février & le 25 Novembre de chaque année.

Arrêt du 5 Février 1765, qui autoriſe dans le Village de Moutiers, Paroiſſe d'Orgeval dans l'Iſle de France, l'établiſſement d'un marché pour les Mercredis de chaque ſemaine, & 4 foires annuelles les

2 Janvier, 2 Avril, 2 Juillet & 2 Octobre.

Arrêt du 16 Avril 1765, qui permet aux Habitants du Bourg de COSNE, d'établir dans ledit Bourg un marché le mardi de chaque ſemaine.

Arrêt du 23 Avril 1765, qui permet aux Maire & Conſuls d'ALBY, d'établir dans leur Ville trois foires annuelles, dont 2 dureront trois jours, & ſe tiendront le quatriéme Mercredi de carême, & le 15 Mai, & la troiſiéme foire qui ne durera qu'un jour, ſe tiendra le 5 Septembre.

Arrêt du Conſeil du 7 Mai 1765, qui permet aux Bourgeois & Habitans de BLETTERANS en Franche-Comté, d'établir dans leur Ville un nouveau marché pour les Mardis de chaque ſemaine, & deux nouvelles foires qui ſe tiendront les 26 Janvier & 25 Juin.

Arrêt du 14 Mai 1765, qui permet au Comte de Poly, d'établir dans ſa terre de COLOMNE en Franche-Comté, un marché pour le mardi de chaque ſemaine, & 2 foires les 26 Mars & 16 Août de chaque année.

Pacotille de marchandiſes ſeches à vendre.

Cette pacotille qui étoit deſtinée pour un Négociant qui eſt mort, conſiſte en belle toile de demi-hollande, en chemiſes de différentes qualités, ſerviettes & nappes de petite veniſe, en beaux camelots de poil galonnés en or & en argent, en veſtes d'étoffes de Lyon toutes faites, en bijouterie & en clincaillerie de pluſieurs façons. Cette pacotille monte à 5500 ℔. On prendra des arrangements convenables avec ceux qui deſireront l'acheter, en donnant des ſuretés.

On s'adreſſera rue Platriere, au coin de celle Verdelet, chez le ſieur ARVISENET, Limonadier, à Paris.

FINANCES.

DE PARIS, *le 2 Juillet* 1765.

LE Roi vient de rendre trois Déclarations; par la premiere du 3 Juin dernier, S. M. accorde aux Officiers des Conſeils ſuperieurs du Canada & de l'Iſle Royale, les memes priviléges dont jouiſſent les Officiers honoraires des Cours Souveraines en France.

Les 2 autres ſont du 21 Juin, la premiere fixe la nature des augmentations de gages & objets employés dans les Etats du Roi qui doivent être compris dans le rembourſement ordonné par l'Edit de Décembre 1764.

La ſeconde proroge juſqu'au premier Avril 1766, les délais fixés par l'Edit du mois de Décembre 1764, concernant la libération des dettes de l'Etat.

OFFICES *vacants aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE BESANÇON.

L'Office de Gouverneur de Moirans, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1440 ℔.

L'Office de Gouverneur de Nozeroy, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de la meme Ville, taxé à 1440 ℔.

L'Office de Gouverneur d'Ornans, taxé à 4000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé 2400 ℔.

L'Office de Gouverneur d'Orgelet, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1440 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment de Juillet.
Hargenvilliers,	1e.	M.	5
Maupaſſant,	4e.	M.	5
Boſcheron,	6e.	P.	6
Fauveau,	7e.	M perp. P. viag.	5
Dépigis,	11e.	Toutes lettres.	6
Carron,	16e.	Toutes lettres.	6
Delarue,	22e.	M.	6
Amyot,	23e.	Toutes lettres.	6
Penchein,	25e.	p. viag. M perp.	6

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1765.	*Du Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*	*Jeudi 4.*
Actions des Indes.	1355	1352 ½	1352 ½	1350
Emprunts de la Comp.	444	444	444	
Promeſſes à 5 p ⅒	12 ½	12 ½	12 ½	12 ½
Promeſſes à 4 p ⅒			36	36
Actions des Fermes.	997 ½	1000	1000	1000
Lots de la 3e Loterie.			6e. à 10e. 17 ½	6e. 10e. 17 ½
			12e. 22	12e. 22. 13e. 16 ½
Amortiſſement.				7 ½
2 ß p ℔ du Dixiéme.			7 ½	7 ½
Annuités.	442		443	443
Coupons d'annuités.	88	88 ½ 90. 1760	88 ½	88 ½
Emprunt de 50 millions	14 ¾ 15. 2m 15 ½ 4m	14 ¾ 15. 2m 15 ½ 4m	14 ¾ 15. 2m 15 ½ 4m	15. 15. 2m 15 ½ 4m
Colonies, 1759.				
Canada.	33. 34 ½ 5m. 35. 10m	33 ½ 34. 5m	33. 34. 5m	33. 34. 5. 10m
Époques.		6e. 16	6e. 16	
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p ⅒.				
3 p ⅒ ſur les Cuirs.	51			
3 p ⅒ ſur les Poſtes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gbté de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜
Londres.	31 5/16	31 5/16	31 5/16	31 5/16
Hambourg.	177 ½ au ¼	177 ½ à ¼	177 ¼.	177 ¼
Madrid.	15 5	15 5	15 5	15 5
Cadix.	15 2	15 2	15 1 6	15 1 6
Livourne.	96 ¾	96 ¾	96 ¾	96 ¾
Lyon, *Août.*	1 p ⅒ perte.	1 p ⅒ à ⅞ perte.	⅞ p ⅒ perte.	⅞ à 1 p ⅒ perte.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois; on y in gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette ſeule eſt de 24 ℔, & p le Journal ſeul, de 18 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au ſieur* DUFRESNE, *Dire général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les p ſonnes qui ſouſcriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On rece ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 6 Avril.

EXTRAIT *des Papiers Anglois du* 14 *au* 16 *Mars* 1765.

LE Navire la *Licença*, de Merſterland, Capitaine *Benburg*, venant de St. Ubes & de Liſbonne, eſt entré à Douvres ſa cale pleine d'eau.

On eſt informé que le dernier Paquebot parti pour la Nouvelle Yorck, avoit des ordres pour faire paſſer ici un compte fidele, tant de l'Etat que du nombre des manufactures de cette Colonie, de leur produit annuel & des perſonnes qui y ont été employées depuis 7 ans.

Il y aura 4 Frégates Angloiſes qui protégeront à la ſaiſon prochaine la pêche de la morue au grand Banc.

Un Bâtiment arrivé à Briſtol venant de la côte de Guinée, nous apprend que les Eſpagnols établis au Mexique & dans les autres Provinces de la nouvelle Eſpagne, ont commencé à ſe ſervir d'Elephants dans leurs habitations, & que l'année derniere on a tranſporté pluſieurs de ces animaux de l'Afrique à la Vera-Cruz.

On prétend que le Parlement actuellement aſſemblé, doit accorder une ſomme conſidérable à la Société des Arts, *&c.* pour étendre encore plus les encouragemens ſi louables qu'elle donne aux manufactures & au commerce, dans les Colonies les plus éloignées dans les deux continens.

On dit auſſi que par la même autorité on favoriſera dans peu l'importation du fer en barres venant de l'Amérique; ce ſera le moyen d'épargner des ſommes conſidérables qui ſortent annuellement de l'Angleterre, & que l'on envoie en Ruſſie & dans la mer Baltique, pour le prix de cette marchandiſe.

On écrit de Dublin qu'il y a actuellement commiſſion de la part de l'Etranger pour tirer de l'Irlande une quantité de cuirs verds, & que cette demande eſt plus conſidérable que celle qui a été faite depuis bien des années: la France & la Hollande en ont enlevé depuis le premier de ce mois plus de 50, 000 peaux. On mande auſſi dudit lieu le 12 Mars, qu'un Senau parti de Dublin ſur ſon leſt, pour ſe rendre à Whitehaven, s'eſt briſé le 5 de ce mois contre Ardglaſſ, & que tout le monde y a péri.

Des lettres de la Caroline ſeptentrionale du 17 Janv. dernier diſent que les établiſſemens Anglois ſitués au-delà de Beaufort dans le Sud, ceux de Georgeſtown dans le Nord, & ceux dans la partie de l'Oueſt, deviennent de plus en plus conſidérables; qu'en général on s'y attache à la culture du chanvre & du lin. Ces lettres ajoutent qu'on a établi une poſte pour porter tous les 15 jours les lettres de la Virginie à la Caroline ſeptentrionale, & qu'il eſt vraiſemblable que cela aura lieu pour la Caroline méridionale.

Il y a ordre de préſenter à la Chambre des Communes, les calculs en original faits au mois d'Août 1762 par MM. *Raper, How & Morris*, à l'occaſion de l'expérience faite de l'inſtrument du S^r. *Jean Harriſon*, dans ſon voyage à la Jamaique.

On prétend qu'on va établir dans cette

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſeſſion du Parlement, une amende très-forte contre toute exportation qui ſe fera à l'avenir pour la France ou la Hollande, du bois de chêne d'Irlande propre aux bâtimens.

On dit que ſuivant un calcul modéré fait depuis peu, les terres incultes en Angleterre, miſes à préſent en valeur, excedent trois millions d'acres en quarré.

Un homme natif de Dumfries en Ecoſſe, a découvert depuis peu une compoſition qui répond à tous les uſages où l'on emploie le vrai borax de l'Inde dans les Arts méchaniques. Il eſt arrivé cette ſemaine à Londres pour faire cette compoſition devant la Société des Arts.

On eſt informé que des Agens du Roi de Pruſſe ſe ſont fort intrigués depuis peu pour découvrir des Ouvriers Chapeliers qui n'ont point d'emploi, ils les engagent à paſſer à Berlin où on offre un parti très-avantageux à ceux qui ſont des progrès dans les différentes branches de la manufacture de caſtor, établie nouvellement dans ladite Ville.

Des Lettres de Quebec marquent qu'on y arme un grand nombre de grands bateaux qu'on veut employer à tenter cet Eté la pêche de la baleine dans les lacs intérieurs du Canada, ſur tout au lac Ontario, où l'on dit que les baleines nommées *grampus*, abondent : on en a meſuré quelques-unes de cette eſpèce qui avoient 70 pieds de long.

On écrit de la Floride orientale, que ſi l'on ne trouve pas cet Eté quelque moyen de diminuer la barre de St. Auguſtin, le commerce de cette Province qui ne fait que de naître, en ſouffrira beaucoup : en effet, l'entrée de ce Port eſt tellement bouchée, que les bâtimens de charge n'oſent y paſſer pour peu qu'il y ait de vent.

On écrit de Peterſbourg que le projet formé anciennement pour un canal navigable qui joindra le Boriſthenes au Nieſter, plan qui ſeroit d'une utilité univerſelle pour le commerce intérieur de toute la Ruſſie, aura lieu l'Eté prochain, qu'on travaillera avec vigueur à ſon exécution ſous la direction de M. *Sullivan*, fameux Ingénieur & Deſſinateur actuellement au ſervice de l'Impératrice de Ruſſie.

DE MARSEILLE *le* 28 *Mars* 1765.

Il a été importé dans cette place le 2 juſques & compris le 15 Mars, ſavoir :

☞ D'Amſterdam, par le Vaiſſeau du Capitaine *Fraufen*, 104 caiſſes de fromages; 6 caiſſes de drogueries; — 8 balles de poivre; — 1 barril de vif argent; — 295 plaques de fer; 22 barrils de fer blanc; — 181 pains de cuivre; — 2 tonneaux d'huile de lin; — 91 piéces de bois jaune.

☞ De CADIX & de NANTES, par le Senau du Capitaine *Boſſy*, 17 barriques d'indigo; — 4 caiſſes de thé; — 2 barrils de *granille*; — 14 barrils de cochenille; — 1 balle de laine.

☞ De ROTERDAM par le Vaiſſeau du Capitaine *Hebel*, 5 barrils de céruſe; — 2 tonneaux de colle; — 3 barrils de muſcades; — 554 barres de fer; — 2 balles de cacao; 2 caiſſes de canelle; 34 barriques de couperoſe; — 100 barrils de harengs; 37 caiſſes de fromages; — 1 barrique d'azur; — 4 barriques de girofle; — 15 caiſſes de thé; — 2 barriques de vitriol blanc; 62 barrils de ſaumon; — 20 barriques de garance; 1121 piéces de bois de teinture; 13 barrils de drogueries; — 42 rouleaux de plomb; — 239 plaques de fer; — 3 caiſſes de blanc de baleine; — 27 barrils de fer blanc.

☞ De CHESTER, par le Vaiſſeau du Capitaine *Laiſſon*, 2850 pains de plomb.

☞ De MORVIEDE, par la Barque du Capitaine *Brouquier*, 69 balles de laine lavée.

☞ D'ALICANTE, par les Bâtimens des Capitaines *Martiche*, *Tourre*, *Lyon*, *Blandeau* & *Bon*, 612 balles de barrille; — 73 balles de bourdes; — 82 barrils d'Arquifoux & 8 balles de ſoie.

☞ De CAYENNE, par le Vaiſſeau du Capitaine *Lacombe*, 334 barriques de ſucre brut; — 88 barriques de ſucre terré; — 8 balles de coton; — 4 barriques d'indigo; 134 barrils de cacao; — 39 barrils de caffé, & 400 cuirs en poil.

☞ De l'ORIENT, par le Vaiſſeau du Capitaine *Portier*, 1455 balles de caffé; — 10 barriques d'eſquine & 13 caiſſes de thé.

☞ Du CAP FRANÇOIS par la barque du Capitaine *Lieutaud*, 240 cuirs en poil; — 12 barriques de ſucre; — 36 barriques de caffé; — 7 barriques d'indigo.

☞ De la MARTINIQUE, par le Vaiſſeau du Capitaine *Raynaud*, 460 barriques de ſucre terré; — 222 ſacs de caffé; — 214 barrils de cacao; — 514 cuirs en poil; 6 balles de coton; — 1631 piéces de bois de Campêche; — 169 cuirs tannés.

☞ Du PORT-AU PRINCE, par la Barque du Capitaine *Boze*, 105 barriques de ſucre brut; — 63 barriques de ſucre blanc; — 1053 cuirs en poil; — 6 barrils de caffé; 3 barrils d'indigo.

☞ D'AGDE & de CETTE, par les Tartanes des Patrons *Puginier*, *Rouſtang*, *Darmies* & *Lombard*, 23 barriques d'indigo; 43 barriques de mélaſſe; — 10 barriques de verdet; — 6 balles de peaux de liévre; 4 balles de peaux de vache.

☞ De SMYRNE, par les Bâtimens des Capitaines *Reveil*, *Clavelly*, *Londrin* & *Engelfret*, 1208 balles de coton en laine; — 179 balles de coton filé rouge; — 1 balle de coton filé blanc; — 98 ſacs de galles; 22 balles de fil de chêvre; — 8 balles de cire jaune; — 6 caiſſe de ſcamonée; — 52 balles de laine ſurge; — 20 balles de laine de chevron; — 36 balles de racine d'alizary; — 12 balles de ſoie ardaſſine; 160 *buſtes* de raiſins ſecs; — 8 caiſſes de gomme adragante; — 1 balle de bourre de ſoie; — 1 ſac de caffé.

☞ De SEID & de TRIPOLY, par les Bâtimens des Capitaines *Blancheri*, *Cruvillier* & *Marrone*, 194 balles de coton en laine; — 136 balles de coton fin filé de Baza; — 27 balles de coton fin filé de Jéruſalem; — 2 balles de coton eſcarts de Jéruſalem; — 5 balles de coton fin filé d'*once*; — 153 ſacs de galles; — 52 balles de ſoie barrutine; — 68 balles de ſoie tripoline; — 8 balles de ſoie de Seydauvy; — 6 balles de fourrures de ſoie; 557 *conſſes* de riz; — 14 caiſſes de glu; 7 balles de maroquins rouges; — 7 ſacs de cire jaune; — 3 caiſſes de rhubarbe; 69 ſacs de cendres; — 1 caiſſe de ſcamonée; — 5 barrils de toileries; 4 caiſſes de gomme-arabique; — 3 balles de toiles de montagne; — 1 ſac de caffé; — une caiſſe de bours & 1 balle de ſatins.

ETAT *de l'importation & exportation des bleds par le Port de Marſeille pendant le mois de Février dernier.*

Importation, . . . 53590 *meſures.*
Exportation; . . . 10652
Reſte en aproviſionement, ... 42938 *meſures.*

D'ANGOULEME *le 26 Mars 1765.*

Lettre de M. de Montalembert de Cers, à l'Auteur de la Gazette.

Le bled a beaucoup augmenté depuis quelques marchés, le froment vaut 8 ℔ 10 ß *le Boiſſeau*, peſant 84 à 86 ℔ *poids de marc*; le ſeigle & le bled d'Eſpagne, ſept livres; bien des gens préferent ce dernier. Si le bled eſt à ce prix, le peuple doit un peu l'attribuer au préjugé qu'il conſerve encore contre des gens aiſés qui ſont en état de mettre des grains en magaſin, ces derniers n'oſant faire venir des bleds des Provinces éloignées, par la crainte qu'ils ont d'être inſultés; il faut eſpérer qu'inſenſiblement le peuple reviendra d'une erreur qui lui eſt ſi fatale, puiſqu'elle empêche la concurrence, ſeul moyen d'avoir le bled à un prix raiſonnable.

M. Duhamel dans ſon excellent traité de la conſervation des grains, a fait un chapitre exprès pour faciliter à tout le monde la connoiſſance de la quantité de grains qui entroit dans ſes étuves & dans ſes greniers de conſervations, en réduiſant les meſures dont il s'eſt ſervi, au pied & au pouce cube; il ſeroit à ſouhaiter, Monſieur, que tous vos Correſpondans en fiſſent de même pour évaluer la capacité des meſures dont on ſe ſert dans les différens marchés du Royaume, d'où ils vous envoient le prix des grains, parce qu'on pourroit voir tout d'un coup le rapport qu'il y a de la meſure d'un lieu à celle d'un autre, attendu que le poids du bled eſt ſujet à variation, à cauſe des différens degrés de ſechereſſe & d'humidité que contractent les grains; & pour joindre l'exemple au Conſeil, je mets ici la quantité de pouces cubes que contient le boiſſeau de cette Ville, qui eſt de 2, 530, ce que j'obſerverai de faire dans la ſuite.

DE St. MALO, *les 27 Mars 1765.*

Il vient d'entrer dans notre Port le Navire le *Joſeph Marie*, de St. Malo, MM.

Freboul & Dufresne Leigne, Armateurs, le S^r. *Merven* Capitaine, venant du Havre, après y avoir fait sa décharge en retour de Marseille où il avoit vendu sa morue. Ce qu'il a amené ici consiste en 3500 pierres de moulage; — 31 monts de plâtre, en bouteilles de verre vuides & autres marchandises provenant des manufactures de Rouen.

Le Brigantin la *Ville de St. Malo*, de ce Port, Capitaine *Ledépensier*, venant de Bordeaux, chargé de 58 tonneaux de vin & de 11 piéces d'eau-de-vie.

Le Senau l'*Ange Gardien*, de St. Malo, Capitaine M. le *Chevalier de la Touraudais*, venant de Lisbonne sur son lest, avec 26 caisses d'oranges & de citrons.

Le Navire l'*Heureuse Union*, de ce Port, de 200 tonneaux, Armateur M. *Merven*, Capitaine *Bellevaut Cormier*, venant du Cap François sur son lest, avec 3 futailles & 6 quarts de sucre; — 6 quarts & 1 sac de caffé; — quelques caisses & barrils de confitures & de sirops.

De Momtreuil *sur mer le* 28 *Mars* 1765.

La nuit du 20 au 21 de ce mois, un Navire parti de Gênes pour Hambourg, ayant été jetté par la violence des vents d'Oueſt à la côte de Cucq, & l'équipage ayant tiré plusieurs coups de canon, cela fit soupçonner aux Côtiers que quelque Navire étoit en danger; mais ce bâtiment ne fut apperçu que le 21 à la pointe du jour, qui se tenoit sur ses quatre ancres. Dans le moment où la marée montoit, le vent se changea avec violence & se tourna au Sud-Oueſt; & la mer devint si terriole, que chaque flot passoit au travers du pont de ce Navire, & s'éleva même jusqu'aux mâtures; l'équipage qui s'y étoit réfugié en fut précipité dans les eaux où il a péri. Le Navire fut ouvert en moins d'une demi-heure; alors les marchandises entrerent sur les neuf heures du matin avec la marée dans la riviere de la Canche qui forme la raie d'Estaples. Les Gardes de l'Amirauté avec deux Négocians, dont je suis du nombre, se transporterent sur les lieux pour empêcher que l'on ne détournât rien des effets submergés. Les Officiers de l'Amirauté de Boulogne à qui on avoit dépêché un Exprès, se rendirent avec la plus grande diligence où nous étions; pour lors leur autorité en imposa au gens mal intentionnés: par les soins de ces Officiers on a mis en magasin 210 caisses de citrons, 30 caisses d'oranges, & 35 piéces & demi-piéces d'huile d'olive; ensuite par les perquisitions exactes qu'ils ont fait faire dans différens endroits, ils ont recueilli & fait rentrer encore dans ledit magazin bien des choses qui avoient été soustraites avant leur arrivée, & qui auroient été perdues pour les Propriétaires.

On n'a trouvé ni connoissement, ni d'autres papiers que quelques lettres cachetées écrites de Gênes le 5 Janvier dernier à différens Particuliers d'Hambourg; ce bâtiment pouvoit être du Port de 200 à 250 tonneaux.

De Blois *le* 31 *Mars* 1765.

Lettre *à l'Auteur de la Gazette.*

Un voyage que je viens de faire dans le Vendomois, le Dunois, le Perche & le Pays Chartrain, me confirme les effets salutaires que produit déjà la libre exportation de nos bleds chez l'Etranger, par la quantité de terres ci-devant abandonnées & remises en valeur, & par beaucoup de terreins en friche, & labourés actuellement, qui avec le temps & les améliorations convenables, seront dans la suite en état de dédommager des premieres dépenses.

J'ai eu occasion de conférer dans cette petite tournée avec des Fermiers, des Cultivateurs & des Propriétaires de terres; je me suis apperçu que la libre exportation des bleds leur faisoit le plus grand plaisir, & que les avantages que les uns & les autres y trouvoient, étoient très-sensibles; ils me parlerent même des nouveaux défrichemens que j'avois remarqués, ils convinrent de faire leurs efforts pour mettre toutes leurs terres en la meilleure valeur possible, par l'espérance d'un débouché assuré & avantageux; ils m'ajouterent même, que loin de voir des Fermiers abandonner leurs foyers & mettre la clef sous la porte, ceux qui étoient endettés se dégageoient depuis deux ans & se remontoient en bestiaux, unique ressource d'amélioration; enfin, ils me firent connoître que non seulement les propriétaires n'étoient plus embarrassés de trou-

ver à qui donner leurs fermes, mais qu'ils avoient l'agrément du choix & celui d'augmenter leurs baux.

La quantité de bled qui se trouve dans ces différentes Provinces, & l'éloignement des rivieres navigables où on les charge, réduit toujours cette marchandise à un prix bien au dessous de celui où elle pourroit naturellement être portée. Les chemins de traverse & la trop grande distance des lieux où les débouchés sont assurés & lucratifs (en ce que les bords des rivieres & des fleuves des Pays vignobles, ne recueillent gueres de bleds que pour la subsistance du peuple nombreux qui les habite,) le rendent toujours plus cher, & les Habitans de l'intérieur des terres n'en peuvent profiter qu'en proportion relative à leur éloignement. Ce désavantage en peut produire de plus considérables, qui sont le découragement & l'abandon de quelques parties de la culture qui ne leur est avantageuse que dans l'extrême cherté; alors la seule classe des spéculateurs & gens riches, profite, quand des années d'abondance successives ont presque ruiné tous les Cultivateurs.

Qu'on juge d'après ceci de l'indispensable nécessité de rendre le Loir & beaucoup d'autres rivieres du Royaume navigables, cette opération procureroit une source féconde de population & de commerce, elle ouvriroit le cours à des débouchés actuellement ruineux ou impraticables. Le Loir est rapide & profond, & peut le devenir encore davantage par la jonction d'une partie des petites rivieres qui coupent ces Provinces désertes; & comme cette riviere se jette dans la Loire, on verroit bientôt ces mêmes Provinces devenir fertiles & peuplées, par l'avantage qu'elles auroient d'un débouché avantageux.

L'opposition qu'on apporte à l'exécution de cet utile projet déjà présenté & tenté de nouveau, est la suppression des moulins qui sont établis sur le cours du Loir; ne pourroit-on pas en conserver les plus nécessaires, sans diminuer le volume de ses eaux, en en faisant passer suffisamment dans des murs étroits, & les faisant rentrer dans son lit après le service qu'on en auroit reçu, ou d'en établir sur des bateaux, comme ceux qui sont sur la Loire.

SOISSONNOIS.

De Soissons *le* 22 *Mars* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le septier de froment mesure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Soissons, 14 ℔ 5 ß; à Laon, 13 ℔ 17 ß 6 ₰; à la Ferre, 14 ℔ 2 ß; à Vervins, 15 ℔; à Coucy, 14 ℔ 5 ß; à Ribemont, 16 ℔; à Marle, 13 ℔; à Rozoy, 13 ℔ 15 ß; à Hirson, 15 ℔ 6 ß 8 ₰; à Guise 15 ℔ 18 ß; à Noyon, 14 ℔ 4 ß 2 ₰; à Chauny, 14 ℔ 17 ß 6 ₰; à Ham, 15 ℔ 4 ß; à Clermont 14 ℔ 17 ß 6 ₰; à Crespy; 13 ℔ 10 ß à Chateau-Thierry, 12 ℔ 3 ß 8 ₰; à la Ferre-en-Tardenois, 12 ℔.

BOURGOGNE.

De Dijon *le* 25 *Mars* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le septier de froment mesure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Dijon, 14 ℔ 18 ß 8 ₰; à Arnay-le-Duc, 14 ℔ 8 ß; à Avalon, 12 ℔ 12 ß; à Autun, 16 ℔ 4 ß; à Auxonne, 15 ℔; à Auxerre, 14 ℔ à Bar-sur-Seine, 11 ℔ 15 ß 4 ₰; à Beaune, 15 ℔ 17 ß 5 ₰; à Belley, 20 ℔ 10 ß; à Bourbonlancy, 15 ℔; à Bourg, 16 ℔ 10 ß; à Châlon, 17 ℔ 5 ß 7 ₰; à Charolles, 15 ℔ 3 ß 9 ₰; à Chatillon sur-Seine, 10 ℔; à Gex, 19 ℔ 2 ß 6 ₰; à Mâcon, 19 ℔ 4 ß; à Nuits, 12 ℔ 3 ß 9 ₰; à Saulieu, 13 ℔ 12 ß 9 ₰; à Semur, 13 ℔ 6 ß, à Seurre, 14 ℔ 2 ß 10 ₰.

DAUPHINÉ.

De Grenoble *le* 22 *Mars* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le septier de froment mesure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Grenoble, 20 ℔ 2 ß 10 ₰; à Vienne, 17 ℔ 5 ß 7 ₰; à Valence, 20 ℔ 11 ß 8 ₰; à Romans 19 ℔ 2 ß 6 ₰; à Montelimare, 22 ℔ 15 ß; à Crest, 21 ℔ 8 ß; au Buis, 23 ℔; à Gap, 20 ℔ 6 ß 3 ₰; à Embrun, 18 ℔ 15 ß; à Briançon, 19 ℔ 13 ß 9 ₰.

ROUSSILLON & PAYS DE FOIX.

De PERPIGNAN *le* 21 *Mars* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Perpignan, 24 ℔ 12 ß 6 ₰; à Prades, 26 ℔ 10 ß 1 ₰; au Montlouis, 20 ℔ 18 ß 8 ₰; à Foix, 21 ℔ 9 ß 10 ₰; à Pamiers, 18 ℔ 2 ß 10 ₰.

LANGUEDOC.

De MONTPELLIER *le* 25 *Mars* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Toulouze, 18 ℔ 17 ß 2 ₰; à Alby, 19 ℔ 4 ß; à Caſtres, 19 ℔ 8 ß; à Lavaur, 17 ℔ 10 ß; à Caſtelnaudari, 18 ℔ 17 ß 11 ₰; à Limoux, 22 ℔ 6 ß 3 ₰; à Carcaſſonne, 20 ℔ 14 ß 1 ₰; à Narbonne, 21 ℔ 19 ß 9 ₰; à Beziers, 19 ℔ 11 ß 1 ₰; à Montpellier, 25 ℔ 6 ß 8 ₰; à Niſmes, 25 ℔ 10 ß 11 ₰.

AUVERGNE.

De CLERMONT-FERRAND *le* 28 *Mars* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Clermont-Ferrand, 12 ℔ 13 ß 2 ₰; à Riom, 12 ℔ 10 ß; à Iſſoirre, 13 ℔ 17 ß 1 ₰; à Brioude, 12 ℔ 13 ß 5 ₰; à St. Flour, 14 ℔; à Mauriac, 14 ℔; à Aurillac, 16 ℔ 8 ß 2 ₰.

MÉCANIQUE.

M. DELINIERE, qui a obtenu en France & de diverſes Puiſſances, le Privilége excluſif des pompes & autres machine de ſon invention, vient de publier un ſupplément à ſon premier Mémoire, dans lequel il s'étoit renfermé à établir les avantages de ſes pompes, par l'action des hommes, & à l'uſage de la marine pour lequel elles ont été eſſentiellement compoſées & préſentées.

Par ce ſupplément il a établi qu'étant miſes en action par des chevaux, par des chûtes ou courant d'eau, par des machines à feu ou par la puiſſance des vents: elles épuiſent plus de 3 fois autant d'eau que les meilleures pompes actuelles par ces mêmes agents, & que cette ſupériorité de produit eſt beaucoup plus conſidérable, eu égard au produit des machines à molettes qui montent alternativement des ſeaux, telles que celle du puits de Bicêtre.

Il donne une deſcription ſommaire de la machine qu'il emploie à cet effet, ſoit pour l'uſage des mines ou pour les uſages particuliers, mais eſſentiellement pour les arroſemens des terres dans les Colonies. Il a donné une application particuliere à cette partie, d'après les obſervations judicieuſes de pluſieurs Américains intelligens qui l'ont convaincu qu'en augmentant les productions de ces Pays par des arroſemens abondants & ſoutenus qui augmenteroient conſidérablement les revenus de leurs Habitans, ſe ſeroit augmenter en même raiſon une puiſſante branche de commerce également utile à l'Etat & au Public.

On y trouve auſſi les deſcriptions de ſes pompes à incendie & de celles pour le ſervice de la marine.

Ces pompes ſe fabriquent à *Paris au Fauxbourg S. Denis, vis-à-vis S. Lazare*, on y voit des pompes montées à tous uſages qui agiſſent par des hommes, & on y conſtruit un manége qui en fera agir d'autres par des chevaux. Il ſera libre à chacun de s'y aſſurer par ſes propres yeux de la réalité des produits annoncés par l'action de ſes divers agents.

Les perſonnes qui deſireront ſe procurer des exemplaires de ce ſupplément & du précédent mémoire, ou acquérir des pompes, auront pour agréable de s'adreſſer par lettre au autrement au *Directeur des Bureaux des nouvelles pompes de la Marine, rue des Foſſés Montmartre, à Paris.*

AVIS.

☞ Le Sr. COLOMBEL, Marchand Confiſeur de M. le Duc d'Orléans, demeurant à Paris rue des Lombard, à l'enſeigne du Grand Louis, qui continue toujours avec ſuccès à faire toutes les différentes ſortes de confitures, &c. donne avis qu'il lui eſt arrivé une partie de véritable ſirop de calebaſſe du Sr. SAVARY, du Fort Louis de la Martinique.

COURS DES EFFETS
COMMERÇABLES
Du 26 au 30 Mars 1765.

NOMS DES EFFETS *commercés.*		COMPARAISON *Avec le cours de la ſemaine précédente.*
Compagnie des Indes.	Actions non remplies à 880 ℔,	Même cours.
	Idem. Remplies de 200 ℔, ſe ſont négociées les premiers jours à 1197 ℔ 10 ß. ont baiſſé à 1190 ℔ qui eſt le dernier prix.	de 1200 à 1197 ℔ 10 ß.
	Idem. Remplies de 400 ℔. Il ne s'en eſt point négocié cette ſemaine, le dernier prix eſt 1397 ℔ 10 ß.	*Idem.*
	Contrats à 4 p℅ ſe ſont négociés à 33 & 34 p℅ perte.	La ſemaine derniere 33 p℅ perte.
Actions des Fermes.	Se ſont négociées les premiers jours à 1005 ℔, ſont à 1000 ℔.	1002 ℔ 10 ß.
Annuités.	Se ſont négociées les premiers jours à 438 ℔, ſont baiſſées à 435.	439 & 438.
Coupons d'Annuités.	à 86 ℔ 10 ß.	de 89 ℔ 10 ß à 87 ℔.
Billets. ſur les 2 ß. p. ℔.	à 9 ½ p℅ perte.	*Idem.*
3e. *Loterie Royale, lots.*	Du 5e. au 9e. tirage à 11 ¼ p℅ perte.	Même cours.
4e. *Lot. Royale, époques.*	De la 9e. à la 12e. époque de 17 à 16 ½ p℅ perte.	Même cours.
Colonies exercice 1759,	à 17 p℅ perte.	16 p℅.
Cinquante millions.	à 10 ½, 11 & 10 ½ p℅ perte. . . .	de 9 ½ à 10 ½.
Canada.	eſt baiſſé à 34 p℅ perte.	à 32 & 32 ½.
CONTRATS *au denier quarante*	à 46 p℅ eſpèces.	Il n'en avoit point été négocié.
CONTRATS *ſur les cuirs à 3 p℅.*	à 49 ½ p℅ eſpèces.	*Idem.*

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1765.	*Du Lundi 1er.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*	*Jeudi 4.*
Actions des Indes.	an. 880 / 1re. ap. 1187½ / 2e. ap.	880	880 / 1180	
Emprunts de la Comp.				
Promesses de la Comp.				
Actions des Fermes.	970	975	985	
3e Loterie Royale.				
Lots de la 3e Loterie.				
Duplicata de la 3e.		69	69	
Amortissement.				
2 ß p # du Dixiéme.	3m. 10½	9½	9¼	
Annuités.	435	435		
Coupons d'annuités.	86½	86½	86½	
Emprunt de 50 millions	15½	15½	15½ 5m. 16½	
Colonies, 1759.			17¼	
Récépissé des Monnoies				
Époques.	7e. 12½	6e. 12½ 8e. 9e. 17	6e. Ep. 12½ 8e. 9e. 17	
Canada.				
CONTRATS.				FESTE.
Sur la Ville.	46			
A 4 p °/°.	70			
3 p °/°° sur les Cuirs.	49½			
2 p °/°° sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris. / de Province.				
Com. des Indes à 4 p °/°.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 3/8	56 3/8	56 3/8	
Londres.	31 1/8	31 1/8	31 1/8	
Hambourg.	178 ½ à ¼	178 ¼	178 ¼	
Madrid.	15 2 6	15 2 6	15 2 6	
Cadix.	15 1	15 1	15 1	
Livourne.	96 ¼	96	96	
Lyon, *Paques.*	⅞ pte.	⅞ pte.	⅞ pte.	

AVIS.

Si nous n'avons point mis dans nos feuilles depuis quelques ordinaires le prix des grains de Paris, celui des fourrages, ni l'étiage de la riviere de Seine, ce n'eſt pas que nous ne connoiſſions leur utilité; mais ayant eu des matieres qui demandoient à être employées promptement, nous n'avons pu répondre aux vues de ceux qui deſirent avoir connoiſſance de ces trois objets; nous le ferons l'ordinaire prochain, & nous nous attacherons dans la ſuite à les donner le plus ſouvent qu'il nous ſera poſſible.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 5 Mars.

D'ORLÉANS *le* 24 *Février* 1765.

LETTRE *à l'Auteur de la Gazette.*

MONSIEUR,

DOnner des louanges n'eſt ſouvent qu'une façon honnête d'inviter à les mériter. Telle eſt l'idée que m'a fait concevoir la lettre obligeante du ſupplément de votre Gazette Nº. 11. L'Auteur en applaudiſſant à ma lettre ſur l'intérêt de l'argent, m'engage à développer la différence des réſultats dans l'ordre œconomique que doit éprouver l'harmonie intérieure d'un Royaume, dont le commerce ſeroit entre les mains de citoyens, poſſeſſeurs de gros capitaux, ou diviſé entre une foule de petits agents qui n'auroient qu'un crédit ſuſpect & borné.

Cette queſtion eſt d'autant plus délicate, que ſa ſolution découvre les dommages que le préjugé ſpécieux d'une induſtrie multipliée par cette voie mal entendue, fait ſouffrir à la conſommation générale. Il ſuffit qu'elle intéreſſe le bien public, pour que j'eſſaie de la traiter; ſi je ne puis réuſſir à remplir l'eſpoir qu'une prévention trop favorable a fait concevoir au citoyen zélé qui m'interroge, du moins je ferai mes efforts pour répondre à ſon attente. Ma docilité lui exprimera mieux ma reconnioſſance que des remerciements ſtériles.

Je ne me bornerai pas à la ſimple combinaiſon des 4000 ℔ *partagées en quatre détailleurs, ou miſes en valeur par un ſeul.* les réſultats ſeroient trop iſolés.

De plus, un détail qui n'eſt fondé que ſur un emprunt de 1000 ℔, ne laiſſe à celui qui le fait, que l'alternative de mourir de faim ou de voler ſes acheteurs. Cette manœuvre qui obligeroit l'Etat de prodiguer les charités publiques à un fainéant, ou de punir ſa mauvaiſe foi, ne fournit que des réflexions révoltantes, il ſeroit honteux & inutile de s'y arrêter. Mais l'eſprit de la queſtion étant de peſer *la différence des procédés du commerce réuni entre un petit nombre de Citoyens opulents, ou diviſé entre un grand nombre qui ne travaille que ſur des emprunts modiques.*

Je l'examinerai ſous ces deux ſeuls points de vues intéreſſants. Le premier eſt ſon rapport avec l'intérêt général, le ſecond avec l'impoſition. Des calculs ſimples feront mes plus fortes preuves. Ils ne laiſſent aucun ſubterfuge à la prévention, & ils ferment la bouche à la cupidité.

Je ſuppoſe que la conſommation d'une Ville ne coutât pour les achats immédiats de la premiere main, que 200000 ℔, & que tous les objets puſſent en en être diſtribués par quatre détailleurs qui poſſéderoient chacun 50000 ℔, je compare cette ſituation à celle du même détail qui ſe trouveroit partagé entre cinquante Citoyens qui n'ayant chacun que 2000 ℔ d'argent, doubleroient cette ſomme par un emprunt de même valeur.

Il paroît ſenſible que la concurrence honnête des quatre premiers, pourroit réduire leur bénéfice à 6 pour cent. Ce pro-

duit modéré, ſur-tout s'il étoit à l'abri des événements, leur procureroit avec le ſecours d'une ſage œconomie, une aiſance décente, & les moyens d'accroître encore ſucceſſivement leur fortune.

Au contraire, les cinquante détailleurs ne pourroient pas exiger moins de 10 pour cent de profit. Prélevant encore ſur les 400 ℔ qu'ils recueilleroient les 100 ℔ d'intérêts que leur couteroit leur emprunt, ils trouveroient à peine dans les 300 ℔ qui leur reſteroient, de quoi fournir à la ſubſiſtance la plus étroite, & cette reſſource ſeroit inſuffiſante ſi leur famille étoit un peu nombreuſe. Si leur concurrence empêchoit un plus fort ſur-hauſſement des prix, leur oiſive induſtrie ne s'exerceroit qu'à inventer & à varier les piéges dans leſquels le public crédule donneroit ſans pouvoir les éviter.

Voilà donc au premier coup d'œil la conſommation renchérie de 4 pour cent, puiſque dans la premiere ſuppoſition, les objets de la conſommation ne ſe ſeroient vendus que 212000 ℔, & que dans la ſeconde il ſeroit impoſſible de les vendre moins que 220000 ℔.

Ce premier dommage n'eſt pas le ſeul: des Habitans obſcurs & ignorés n'ont ni aſſez de forces, ni aſſez de crédit pour entretenir une correſpondance éloignée. Leur réputation renfermée dans l'enceinte des villes qu'ils habitent, & ſouvent ſuſpecte aux yeux même de ceux qui les ſurveillent, les obligent de faire leurs achats ſur les lieux. Cette fatale néceſſité feroit naître un commerce intermédiaire qui ſeroit tout entier aux charges des conſommateurs. Par le défaut de confiance que mériteroient ces petits Boutiquiers qui doivent être ruinés par la perte la plus légere, ou par le moindre écart dans leur conduite, on ne pourroit pas ſe borner avec eux à un bénéfice au deſſous de 10 pour cent. Les riſques que l'on coureroit, & qui ſeroient ſouvent réaliſés, ne diminueroient que trop les profits de ces engagemens caſuels. Par là la conſommation ſeroit donc encore renchérie de 10 pour cent, & le public ſeroit obligé de payer au moins 240000 ℔ ce qu'il auroit obtenu pour 212000 ℔, s'il avoit n'être fourni que par les quatre premiers détailleurs.

Ce n'eſt pas tout, ces boutiquiers paſſant leur vie dans une oiſiveté continuelle, ou ce qui revient au même, ſe livrant à des occupations ſuperflues, & par conſéquent inutiles, c'eſt la perte de leurs travaux qui feroit un vuide dans la maſſe du travail général que je veux, & que je dois ajouter au nombre des torts que feroit à l'intérêt public cette foule de revendeurs en ſous-ordre, qui ne devroient leur exiſtence qu'à la pareſſe, & leur conſervation qu'au préjugé.

Dans la Ville ſuppoſée où l'on eſt convenu que les 50 ſous-détailleurs formeroient un engorgement onéreux au commerce, la perte de leurs productions de main-d'œuvre ſeroit ſans doute un objet très-intéreſſant, non ſeulement par le vuide du travail, mais encore par la diminution de la concurrence pour le prix des ſalaires des Ouvriers.

Sans s'arrêter au dernier point qui cependant eſt un préjudice réel, il eſt ſenſible que chacun de ces boutiquiers eût au moins autant gagné par ſes ouvrages que par ſon trafic. 20 ß par jour ſeulement lui auroient fourni une retribution égale à celle que je lui ai accordée. Or, ce quatriéme article couteroit donc en vuide ſur la maſſe du travail, 300 ℔ par chaque petit détailleur, & 15000 ℔ chaque année pour le prix de la faveur accordée aux cinquante.

En réuniſſant tous ces articles, il ſera démontré que dans la Ville ſuppoſée, les 200000 ℔ d'objets de conſommation auroient pu ne couter que 212000 ℔ aux conſommateurs s'ils avoient été diſtribués par de riches détailleurs, au-lieu qu'ils auroient été vendus 240000 ℔ par les cinquante intrigants ſans fortune, qu'on leur auroit mal adroitement ſubſtitués & qu'elle auroit perdu de plus pour 15000 ℔ du défaut de production de main-d'œuvre.

Ceci ne regarde encore que la conſommation des denrées, le dommage ſeroit double pour la vente des productions des manufactures, ſi l'on avoit favoriſé le partage de leurs travaux entre de pauvres Ouvriers érigés en Fabricans obligés d'acheter les matieres premieres de la ſeconde main, de payer l'intérêt de leurs emprunts & de gagner au moins du pain; ils ne pourroient ſe diſpenſer de faire ſupporter à leurs ouvrages le même renchériſſement de 14 pour cent, que les petits détailleurs

auroient fait payer pour la vente des denrées, en y ajoutant encore les 14 pour cent d'enchere, que ces mêmes productions fouffriroient en paſſant par les mains des petits boutiquiers ; il eſt clair que la conſommation des productions des Fabriques, ſubiroit une ſurcharge de 28 pour cent en paſſant par des mains pauvres dont elle ſeroit affranchie ſi elle n'étoit dépendante que d'agents riches.

Ces nouveaux chefs factices commandant au-lieu de travailler, priveroient non ſeulement l'Etat du travail de leurs mains, mais encore ils feroient augmenter le prix des ſalaires ; car en ſe ſéparant de la claſſe des Ouvriers, ils en diminueroient le nombre en même-temps qu'ils en augmenteroient la demande pour tous ceux qu'ils auroient beſoin d'inſtaler dans leurs nouvelles Fabriques.

Juſqu'ici cette concurrence abuſive auroit donc des ſuites auſſi onéreuſes pour la ſociété dans les fabriques que dans le détail, mais ce ne ſeroit point à rançonner le public dans ces dernieres qu'elle borneroit ſes funeſtes effets.

La perte de leur réputation, & conſéquemment leur ruine entiere, ne ſeroit que trop ſouvent le ſacrifice irréparable qu'elle occaſionneroit ſourdement.

Ces petits Fabriquants ſeroient preſſés de vendre pour faire face à leurs engagemens & pour ſubſiſter. Cependant ils ne pourroient ſoutenir la concurrence des riches qui auroient ſur eux l'avantage des achats faits de la premiere main, & dans les temps favorables, qui de plus, avec de gros fonds, ſeroient en état de s'enrichir en reſſerrant même leurs bénéfices.

Ces combinaiſons ne leur échaperoient pas, & ils s'étudieroient à triompher de ces obſtacles ; des matieres premieres inférieures en qualités & une fabrication moins parfaite, ſeroient les reſſources naturelles qui s'offriroient & qu'ils ſaiſiroient avec adreſſe.

Le public peu connoiſſeur, & flatté du bon marché qu'ils ſembleroient faire, voleroit au devant du piége qui lui ſeroit tendu. Il s'applaudiroit dabord d'avoir détruit le prétendu monopole des riches Fabriquants qui gagnoient cependant moins, parce qu'ils ſervoient mieux. Mais l'uſage ouvriroit bientôt les yeux, les conſommateurs reconnoîtroient qu'ils auroient été les dupes de leur bonne foi & de leur œconomie. La défiance, ſur-tout chez les étrangers, ſuccéderoient à la crédulité dont on auroit abuſé, & autant on recherchoit avec empreſſement les ouvrages d'une fabrique dont l'intelligence & la probité avoient fondé la réputation, autant on les mépriſeroit étant prévenu par le reſſentiment qu'elle eſt abandonnée à l'ignorance & à la friponnerie.

Telle eſt l'hiſtoire de la chute de bien des fabriques, & la cauſe des juſtes regrets que nous en conſervons. Je conviens cependant qu'on ne doit pas attribuer leur deſtruction à ce ſeul principe. Leur exiſtence précaire eſt ſujette à pluſieurs autres atteintes. Le réveil de l'aſſoupiſſement d'une Nation qui prendra de ſages meſures pour fabriquer ſes matieres premieres, fera ſouvent tomber les manufactures étrangeres qui lui avoient ravi cet avantage ; des ſituations plus heureuſes pour les débouchés, un plus bas prix de main-d'œuvre les détruiront dans tous les lieux qui n'auroient pas les mêmes reſſources. Mais ces révolutions ſont favorables à la conſommation, elles l'augmentent par la diminution des faux frais de voitures & de main d'œuvre. Ainſi elles ſont le bien général malgré les cris de quelques victimes particulieres, & les efforts des agents aveugles qui voudroient concentrer chez eux toute l'induſtrie, mais qui ſont aſſez heureux pour voir échouer des projets contraires au bien général.

Mais ſans la ſubvention de ces cauſes naturelles & étrangeres à la queſtion, on ne peut nier que l'introduction trop nombreuſe de nouveaux chefs ſans fortune, ſuffit pour décrier les fabriques, & pour les ruiner par les manœuvres que je viens de détailler.

Envain on m'objectera que les inſpecteurs ſont établis pour prévenir les abus que je déplore : je rends à MM. les Inſpecteurs la juſtice qu'ils méritent, je ne doute pas même qu'ils n'honorent par leurs lumieres, leur activité & leur intégrité, le choix qu'on fait de chacun d'eux, perſonne n'eſt plus diſpoſé que moi à conſidérer leurs perſonnes, mais leurs fonctions ne me paroiſſent qu'une gêne embarraſſante pour l'induſtrie des chefs jaloux de leur